

Compte-Rendu du Conseil Municipal **Séance du 18 janvier 2022**

Conseillers présents : Mesdames ANTON, GALIBERT, GROS, JEFFREDO, PLANAT, SUNE

Messieurs BEDNARSKY, BOUDOURESQUES, CHRISTOPHEL, FONGARO, SALIÈGE, maire, SIGÉ, VANGEL

Excusées : Mme MORIN a donné pouvoir à Mme GALIBERT, Mme DIMOND a donné pouvoir à M. SALIEGE

Secrétaire de séance : Mme JEFFREDO

1 Interventions :

Présentation du pacte fiscal et financier par M. Régis Banquet, Président de Carcassonne Agglo

Dans son conseil communautaire du 10 décembre 2021, Carcassonne Agglo a adopté le nouveau pacte financier et fiscal, pour la durée du mandat actuel des élus communaux. Il consiste à ce que les communes membres diminuent leur taux d'imposition sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, dans la même proportion que l'augmentation de ces taux par Carcassonne Agglo.

Soit 17.21% pour le foncier bâti, et 31.22% pour le foncier non bâti.

Au niveau du contribuable, la pression fiscale reste inchangée,

Au niveau communal, la perte de recettes est compensée par Carcassonne Agglo, par le mécanisme des attributions de compensation.

Au niveau de l'AGGLO, cette hausse des taux lui permettra de capter une partie (25 à 30%) de l'augmentation des bases d'imposition, qui restent propres à chaque commune.

Lors d'une réunion en décembre 2021, il a été présenté aux membres de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) les chiffres provisoires pour 2022. Ils se traduisaient par une perte nette pour la commune d'Azille. Interrogé pendant cette réunion à ce sujet, le Président BANQUET a confirmé que la réforme serait neutre pour les communes et les contribuables. Il a proposé de venir s'en expliquer auprès des membres du Conseil Municipal.

En préambule à la réunion de ce jour, un débat vif et technique a donc eu lieu, d'où il ressort que Carcassonne Agglo par la voix de son Président, s'engage à :

- Compenser intégralement la perte de recettes de notre commune (une nouvelle réunion de la CLECT est prévue en mars 2022, préalable au vote des taux d'imposition communaux, présentant les chiffres corrigés des attributions de compensation) ;
- Vérifier auprès de l'administration fiscale, l'absence de conséquences négatives sur les dotations à percevoir de l'Etat dans les années futures : Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation de Péréquation, et sur le transfert de la taxe d'habitation, et toute autre recette liée à la notion d'effort fiscal.

Compte-rendu des travaux de la commission Sécurité par M. Vuillemin

La commission extra municipale a travaillé tout au long de 2021. M. Vuillemin présente les conclusions du groupe de travail. La commission s'est particulièrement intéressée à la sécurité routière, la circulation et le stationnement au sein du village. Elle a recensé les actions qui peuvent être mises en œuvre directement par la commune. Les travaux engageant potentiellement le conseil départemental n'ont pas fait l'objet de développement. Leur étude sera faite dans un second temps en partenariat avec le conseil départemental. Il faut noter que la commission a pu bénéficier de l'appui de l'Agence Technique Départementale. Les coûts afférents aux propositions de la commission ont été évalués à environ 40 000€, Les 18 actions identifiées sont schématiquement de 5 ordres : réfection de la chaussée, aménagement des routes, marquages au sol, pose de miroirs et pose de panneaux routiers. Ce travail va à présent servir de base à la municipalité.

Approbation du Conseil municipal du 30 novembre 2021 à l'unanimité

2 Délibérations

Ouverture de crédit avant adoption du budget 2022

La délibération nous permet de payer les factures d'ici le mois d'Avril, mois pendant lequel le budget 2022 sera voté.

Attribution des prix aux vainqueurs du concours photo

Le concours organisé par la commune prévoit que les 3 1ers clichés voient leurs auteurs récompensés sous forme de prix d'une valeur respective de 250, 150 et 100€. Ces prix sont faits sous forme de chèques cadeaux négociables en matériel ou service photographique.

Demande de subvention au SYADEN pour l'éclairage public

Cette délibération permet au maire de demander au SYADEN une subvention dans la cadre de l'amélioration de l'éclairage public que doit mener la commune. La subvention peut au plus être égale à 60% dans la limite de 25 000€ HT.

Les 3 délibérations ont été prises à l'unanimité.

3 Discussions / Informations

La liste des non préemptions a été remise en même temps que la convocation.

Droit de terrasse

La loi nous oblige à conventionner avec tout occupant de l'espace public. Cette occupation doit fait l'objet d'une facturation, même symbolique. Le maire s'est renseigné auprès de ses collègues : un coût de 5€ par m2 et par an semble tout à fait raisonnable. Nous prendrons contact avec les commerces concernés prochainement.

Projet d'éclairage public

Le conseil municipal réfléchit à la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public la nuit, Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de travailler à la qualité de notre environnement te à la maîtrise de l'énergie.

D'un point de vue économique, les gains estimés pour une extinction de 7 heures sont égaux à 60% de la facture d'électricité, 50% pour 6 heures, D'un point de vue écologique les retours d'expérience soulignent les conséquences positives en matière de biodiversité nocturne, santé. Le SYADEN va nous accompagner dans notre réflexion à laquelle la population sera étroitement associée.

Détecteurs de CO2 : le conseil propose d'installer des détecteurs de CO2 dans les 5 classes de nos écoles, ce dans le cadre de la prise en compte du COVID 19.

Un numéro Hors Série d'Azille info paraîtra fin janvier et portera sur le bilan de nos 2 premières années de mandat.

Questions diverses

Épicerie : le tribunal de commerce a communiqué officiellement au maire le nom du repreneur de l'épicerie du village.

Jardins partagés : cette action est plus particulièrement portée par Jean SIGE. Le maire a sollicité la participation de 3 conseillers qui apporteront leurs compétences au déploiement du projet. Il s'agit de Messieurs Boudouresque, Christophel et Fongaro.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.